

Strasbourg, le 20 août 2020

Madame la directrice académique
des services départementaux de
l'Éducation nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs
et Professeurs des écoles du Bas-Rhin

s/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs
les Inspecteurs de l'Éducation Nationale,
chargés de circonscription du 1^{er} degré

Division du 1^{er} degré **Objet : Rentrée 2020**

Affaire suivie par **P.J : Fiche de candidature**
Aurore MASSON **Fiche de poste**

Téléphone
03.88.45.92.86

Courriel :
aurore.masson@
ac-strasbourg.fr

Adresse
65 avenue de la
Forêt-Noire
67083 Strasbourg
Cedex

Horaires
du lundi au vendredi
de 8h 30 à 12h
sur rendez-vous
de 13h 30 à 17h

J'ai l'honneur de vous informer que les postes ci-dessous seront vacants pour la rentrée scolaire 2020/2021.

Postes en ASH

- enseignant à la SEGPA du collège Le Ried Bischheim
- enseignant à la SEGPA du collège Bastberg Bouxwiller
- enseignant à la SEGPA du collège Kléber Haguenau (1/2 poste)
- enseignant à la SEGPA du collège Frison-Roche La Broque
- enseignant à la SEGPA du collège Maxime Alexandre Lingolsheim
- enseignant à la SEGPA du collège Europe Obernai (1/2 poste)
- enseignant à la SEGPA du collège Françoise Dolto Reichshoffen (1/2 poste)
- enseignant à la SEGPA du collège Fustel de Coulanges Strasbourg (1 poste + ½ poste)

Les commissions auront lieu fin août. La convocation sera envoyée sur l'adresse académique.

Les enseignants volontaires devront adresser **pour le 24 août 2020, délai de rigueur et par mail uniquement**, à leur IEN de circonscription la fiche de candidature ci-jointe accompagnée du dernier rapport d'inspection ou du compte rendu d'entretien de carrière afin que celui-ci émettent un avis. Les IEN transmettront les documents par mail (D1D, bureau de la gestion collective) **pour le 26 août 2020: mouvement.1d67@ac-strasbourg**

Il pourra être fait appel à des enseignants ne justifiant pas des diplômes ou des titres requis, mais disposant seulement d'une expérience professionnelle avérée.

Seuls les candidats dont les compétences, à l'issue de l'entretien, auront été reconnues en adéquation avec le profil du poste sollicité, seront susceptibles d'y être affectés.

Les enseignants remplissant les conditions requises seront affectés sur le poste à titre définitif à la rentrée scolaire 2020/2021. Si l'enseignant nommé n'a pas les titres, l'affectation sera à titre provisoire.

Pour la Directrice académique,
L'Adjoint de la Directrice académique
des services de l'éducation nationale
chargé du 1er degré,

Jean-Baptiste LADAIQUE

